

CARTE PROFESSIONNELLE IMMOBILIERE



RENOUVELLEMENT

- Formulaire CERFA n°15312*02
- L'Ancienne carte professionnelle
- Copie de la pièce d'identité, ou le cas échéant, copie du titre de séjour en cours de validité du chef d'entreprise (si Personne Morale, copie de la pièce d'identité du représentant légal)
- Copie de la pièce d'identité valide des associés détenant directement ou indirectement au moins 25% des parts du capital (pour les associés personnes morales copie de la pièce d'identité du représentant légal)
- Attestation de garantie financière pour l'année en cours délivrée par l'organisme garant ou attestation sur l'honneur du titulaire qu'il ne reçoit ni ne détient aucun fonds, effet ou valeur (cadre n°13 du CERFA)
- Attestation de l'établissement de crédit qui a ouvert le « compte séquestre » avec indication du n° de compte et coordonnées de l'agence qui le tient (si détention de fonds pour la transaction immo.)
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle
- Extrait K-BIS de moins d'un mois
- Copie des statuts à jour certifiée conforme à l'original (si Société)
- Attestations de suivi de formation obligatoire totale de 42 heures
Dans ces 42h, vous devez justifier de 4 heures de déontologie dont 2 heures de formation relative à la non-discrimination
- Un chèque d'un montant de 130 € à l'ordre de la CCI du Gers

